

COMMUNE DE BETTENDORF

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 20 octobre 2021

point 2.2

Date de la convocation des conseillers : 14.10.2021

Date de l'annonce publique de la séance : 14.10.2021

Présents : Pascale Hansen, bourgmestre-présidente,
José Vaz do Rio, Patrick Mergen, échevins,
Albert Back, Suzette Serres, Jean-Marie Sauber, Romain Heirens, Lucien Kurtisi,
conseillers,
Mireille Schlechter, secrétaire communale,

Absent : /

Objet : **Approbation d'un treizième ajout au règlement de la circulation de la commune de Bettendorf.**

Le conseil communal,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu le règlement communal de la circulation approuvé par le conseil communal en date du 19 octobre 2016, par M. le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et par M. le Ministre de l'Intérieur en date du 6 décembre 2016, référence 322/16/CR ;

Sur propositions du collège des bourgmestre et échevins ;

Après avoir délibéré conformément à la loi ;

décide unanimement

de modifier le règlement communal de la circulation approuvé par le conseil communal en date du 19 octobre 2016, par le M. le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et par M. le Ministre de l'Intérieur en date du 6 décembre 2016, référence 322/16/CR, comme suit :

Article 1 :

À l'Annexe I: « Dispositions particulières »: 2 Gilsdorf (Gilsdrëf) dans la rue « um Knaeppchen » est ajoutée la disposition suivante :

Article : 2/2/3
Libellé : Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles, tracteurs et machines
automotrices
Signal : C,2 « circulation interdite dans les deux sens » complété par un panneau
additionnel 5a portant les symboles du cycle et du tracteur ainsi que, les cas
échéant, par un panneau additionnel 6b.

La présente est transmise à l'autorité supérieure pour approbation.

Ainsi décidé, date que dessus.

Pour extrait conforme,
Bettendorf, le 22 octobre 2021

Le bourgmestre,

le secrétaire communal,



Pascale Hansen

Mireille Schlechter



1, rue Neuve
L-9353 Bettendorf

PacteClimat
Ma commune s'engage pour le climat

AVIS

en matière de règlement de la circulation

13^e ajout au règlement de la circulation routière sur le territoire de la commune de Bettendorf, avisé par la commission de circulation de l'Etat en date du 17/02/2022 et

- **décidé par le conseil communal en date du 20/10/2021, point 2.2;**
- **approuvé par le Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics en date du 18/02/2022 ;**
- **approuvé par le Ministre de l'Intérieur en date du 08/03/2022, réf. 322/21/CR.**

Article 1 :

À l'Annexe I : « Dispositions particulières » : 2 Gilsdorf (Gilsdrëf) dans la rue « um Knaeppchen » est ajoutée la disposition suivante :

Article :2/2/3

Libellé : Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles, tracteurs et machines automotrices

Signal : C,2 « circulation interdite dans les deux sens » complété par un panneau additionnel 5a portant les symboles du cycle et du tracteur ainsi que, les cas échéant, par un panneau additionnel 6b.



Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Bettendorf, le
Le Bourgmestre,

- 5 AVR. 2022

le Secrétaire communal,


Pascale Hansen


Mireille Schlechter



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics
Commission de circulation de l'Etat

Ministère de l'Intérieur	
Entrée: 21 FEV. 2022	
83cx07b74	

cce/rc/avis/21/4059

Avis de la Commission de circulation de l'Etat

au sujet du règlement de circulation du 20 octobre 2021 du Conseil communal de Bettendorf (réf. 2.2), modifiant le règlement modifié du 19 octobre 2016.



Transmis à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics avec avis d'approbation.

Luxembourg, le 17 février 2022
Pour la Commission de circulation de l'Etat

DI Letizia
Nadine DI LETIZIA
Secrétaire



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Transmis à Madame le Ministre de l'Intérieur avec l'information que j'approuve le règlement de circulation du 20 octobre 2021 du Conseil communal de Bettendorf, réf. 2.2.

Luxembourg, le 18 février 2022
Pour le Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics

Alain DISIVISCOUR
Conseiller

N° 322 / 21 / CR
Vu et approuvé
Luxembourg, le 8 MARS 2022
Pour le Ministre de l'Intérieur
p.s.d.